



47M

Montréal, le 3 octobre 1983.

Monsieur le Ministre responsable de  
l'application de la Loi 101

Mesdames et messieurs les députés  
membres de la Commission parlementaire

Le 12 mai 1983, le Conseil général du RCM, composé de représentants de toutes les associations locales, de délégués du Conseil des élus et des membres du Conseil exécutif, adoptait à la quasi-unanimité une prise de position sur la question linguistique et l'administration municipale.

Même si les pouvoirs législatif et judiciaire concernant la question linguistique ne relèvent pas de la juridiction de la Ville de Montréal, nous avons cru légitime de discuter cette question au Conseil municipal, à la condition qu'on y aborde que les seuls aspects ayant une relation directe avec la vie municipale.

Nous avons voulu également, comme parti politique municipal représentatif quant à son membership de la population montréalaise, apporter un témoignage. En effet, après presque dix ans d'existence, nous sommes une illustration frappante qu'il est possible de transcender les barrières linguistiques et ethniques pour des individus animés d'un idéal commun.

Nous croyons sincèrement que les modifications que nous suggérons à la Loi 101 sauront contribuer à la fois à maintenir une protection linguistique efficace de la langue française dans le contexte nord-américain et aussi à permettre un nécessaire rapprochement entre les diverses communautés ethniques qui composent la société montréalaise et québécoise et qui l'enrichissent.

*Jean Doré*

Jean Doré  
président

MÉMOIRE PRÉSENTÉ

PAR LE

RASSEMBLEMENT DES CITOYENS ET CITOYENNES

DE MONTRÉAL

A LA COMMISSION PARLEMENTAIRE

SUR LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Octobre 1983

---

## RASSEMBLEMENT DES CITOYENS ET CITOYENNES DE MONTREAL

---

### LA QUESTION LINGUISTIQUE ET L'ADMINISTRATION

#### MUNICIPALE DE MONTREAL

##### Le RCM: un lieu de rapprochement.

Depuis sa fondation, en 1974, le RCM a été le parti de l'ensemble des Montréalais et des Montréalaises. Dès le départ, le RCM a traversé les barrières linguistiques, ethniques et culturelles; son membership a toujours reflété la composition de la population montréalaise; enfin, par son programme politique, ses engagements électoraux et ses luttes, il a défini une conception de la vie urbaine que partagent un nombre croissant d'électeurs et d'électrices, tant francophones qu'anglophones.

Le RCM s'est donné un programme politique complet et public. C'est sur la base de ce programme qu'une personne adhère à notre parti et c'est en s'engageant à défendre ce programme qu'un membre du RCM peut être élu conseiller municipal. A aucun moment, depuis neuf ans, les instances du RCM n'ont discuté de la question linguistique, car il leur a semblé que cette question relevait d'abord des partis politiques qui représentent les Montréalais et les Montréalaises à Québec. De la même manière, le RCM ne s'est jamais impliqué dans quelque étape du débat constitutionnel, que ce soit le référendum de mai 1980, le rapatriement de la constitution ou le partage des pouvoirs. Le RCM ne s'est non plus jamais prononcé, faut-il le rappeler, sur un enjeu électoral, que ce soit à Ottawa ou à Québec.

Depuis le tout début, le fonctionnement interne du RCM s'est toujours caractérisé par une grande souplesse au niveau de la langue de travail. Le français est la langue de travail et de communication de ses instances. Chacun peut cependant intervenir dans la langue de son choix. Au niveau des districts cependant, les langues d'usage des associations locales dépendent des membres qui les composent. Là où des anglophones, des italo-phones ou des membres d'une communauté forment une part importante du

membership, les communications internes reflètent cette diversité. Ainsi, quand le RCM affirme qu'il faut favoriser le nécessaire rapprochement entre les différentes communautés culturelles de Montréal, il s'appuie non seulement sur son programme et sa conception de la vie urbaine, mais également sur sa tradition interne.

Riche de cette expérience, le RCM est conscient de la nécessité de maintenir un équilibre dynamique entre les différentes communautés de notre métropole. Cet équilibre est nécessaire au sein de l'administration municipale, parce qu'aucun parti politique ne saurait accéder au pouvoir, et encore moins l'exercer de manière juste et éclairée en ne s'appuyant que sur une fraction ethnique ou linguistique de la population.

#### Evitons la démagogie facile...

Le RCM n'est pas dupe, non plus, d'une certaine démagogie qui laisse entendre, par exemple, que la Charte de langue française serait responsable de tous les maux, ou de la plus grande partie des maux économiques de Montréal. Cette vision étriquée de la réalité vise beaucoup plus à camoufler les effets désastreux de certaines politiques qu'à trouver des remèdes efficaces aux problèmes véritables de Montréal.

Le déclin économique de Montréal, faut-il le répéter, a débuté bien avant que ne se cristallisent les débats linguistiques au Québec, bien avant l'adoption de la loi 101, et de la loi 22. Ce déclin a des causes historiques, structurelles et conjoncturelles. Toutes les villes du nord-est de l'Amérique du Nord ont été affectées lorsque l'activité économique s'est déplacée vers le sud et l'ouest. Notre infrastructure industrielle a beaucoup vieilli depuis vingt ans; c'est un problème grave dont personne, à commencer par l'administration municipale, n'a semblé se préoccuper. Par ailleurs, les gouvernements supérieurs, enfouis dans leurs contradictions, ont été peu sensibles au dossier de Montréal. A Québec, on ne semble pas vraiment saisir que Montréal est plus qu'une des dix régions administratives et mériterait, à bien des égards, un traitement particulier; à Ottawa, les politiques fédérales ont favorisé, dans les secteurs de pointe, le développement de l'axe Toronto-Windsor, puis plus récemment, de l'axe Ottawa-Toronto, et ce au détriment de Montréal.

#### Montréal, une ville à prédominance française.

Malgré la diversité ethnique d'une partie importante de la population qui l'habite, Montréal demeure et doit demeurer une ville à prédominance française. Cette situation reflète la réalité sociale et culturelle du Québec et constitue un atout de premier ordre pour Montréal.

Depuis quize ans, trois gouvernements successifs du Québec ont tenté, avec les difficultés que l'on connaît, de légiférer sur le plan linguistique. En adoptant la Charte de langue française, le gouvernement actuel du Québec

a donné à la majorité francophone une sécurité linguistique nécessaire, mais contraignante tant pour communauté anglophone que pour l'ensemble de la société québécoise. En conséquence, le RCM estime que la langue et la culture française ont besoin, dans le contexte particulier du Québec en Amérique du Nord, d'une protection législative efficace. La reconnaissance de ce principe est indispensable au développement harmonieux de Montréal, et nous semble actuellement acquise pour l'ensemble de la communauté anglophone.

Par ailleurs, le RCM considère que la communauté francophone, de son côté, plus sûre d'elle-même, est disposée à réexaminer certains aspects de la Charte de la langue française qui permettraient aux diverses communautés linguistiques de renforcer leur sentiment d'appartenance à Montréal.

Les accommodements que nous suggérons s'inscrivent d'ailleurs dans l'esprit d'ouverture aux autres qui se manifeste de plus en plus chez la majorité francophone.

#### L'affichage commercial.

L'unilinguisme français en matière d'affichage, imposé par la Charte de la langue française, a certes contribué à redonner à Montréal le caractère français qui apparaissait menacé pour certains il n'y a pas si longtemps.

Mais cette mesure, ajoutée à l'uniformité des politiques de l'administration montréalaise, a pu également contribuer à développer l'impression que Montréal devenait une ville homogène qui ne reflète plus la diversité ethnique et culturelle de la population qui la compose et l'enrichit.

Le projet du RCM, fondé sur la conviction que le développement de la ville ne peut se réaliser sans l'implication et la participation de la population, presuppose que chaque citoyen et chaque citoyenne ait un sentiment d'appartenance à la ville et à son quartier.

Pour ce faire, il faut nécessairement que la diversité culturelle de la population montréalaise se manifeste par des signes distinctifs et que chaque quartier reflète bien la culture de la population qui y vit. Or, c'est entre autres par l'affichage extérieur du petit commerce local et de quartier que peut se manifester cette visibilité et cette identité culturelle.

C'est pourquoi nous croyons que les dispositions relatives à l'affichage commercial devraient être modifiées pour que, tout en conservant le caractère prédominant du français dans chaque établissement, l'on permette l'utilisation d'autres langues, sur les affiches extérieures des établissements suivants:

- les petits commerces, tels que définis par la Charte;
- les commerces spécialisés dans la vente de produits typiques d'une nation étrangère ou d'un groupe ethnique particulier;
- les restaurants;
- les entreprises à caractère culturel (ex: librairie, cinéma, théâtre etc...).

### L'affichage par la Ville.

La Charte de la langue française prévoit que la signalisation routière doit se faire en français, ou avec des symboles ou pictogrammes. Par ailleurs, la Charte prévoit également qu'une autre langue en plus du français peut être utilisée pour des motifs de santé et de sécurité du public.

A notre avis, la Ville de Montréal aurait pu manifester plus de souplesse dans l'application de ces dispositions: en plus de la langue française, une deuxième langue aurait pu être utilisée dans l'affichage de la réglementation destinée à protéger la sécurité du public ( par exemple, en ce qui concerne l'utilisation des parcs ).

D'autre part, la plupart des grandes villes européennes de l'ouest et de l'est ont opté pour la forme pictographique en matière de signalisation routière pour permettre à toute personne, au-delà des barrières linguistiques et culturelles, de circuler en toute sécurité. Montréal doit s'inscrire dans ce courant, non seulement à cause de sa vocation internationale, mais aussi pour permettre aux touristes, quelle que soit leur origine, de s'y retrouver à l'aise.

C'est pourquoi nous croyons que la loi devrait être modifiée pour préciser que la signalisation routière et la réglementation relative à la santé et à la sécurité du public devrait en priorité utiliser dans l'affichage des symboles ou des pictogrammes. A défaut de pictogrammes appropriés, la langue française demeurerait la langue d'affichage, sauf s'il s'agit d'une réglementation relative à la santé et à la sécurité du public, auquel cas l'usage d'autres langues devrait être permis, selon l'origine ethnique de la population assujettie à une telle réglementation.

### Les services à la population.

L'administration municipale doit s'assurer que toute la population ait accès à l'information et aux divers services de la ville.

Concrètement, cela signifie que la Ville devra profiter au maximum des possibilités de l'informatique pour savoir si les citoyens et les citoyennes désirent recevoir les dépliants d'information qu'elle leur fait parvenir rédigés en français seulement ou bilingues. Dans les cas où l'administration souhaiterait faire distribuer de l'information de porte en porte, une version bilingue de la publication pourrait être distribuée dans les secteurs de la ville où résident une proportion significative d'anglophones et d'allophones.

Par ailleurs, les services les plus fréquentés de la Ville, particulièrement à l'Hôtel de ville, devraient disposer du personnel nécessaire d'agents d'information et d'interprètes pour permettre à la fonction publique, presqu'exclusivement francophone, de desservir ceux qui parlent d'autres langues. Tout en répondant aux besoins de la population, un tel personnel pourrait également être utilisé par les conseillers municipaux dans leur correspondance avec la population non-francophone de leur quartier respectif.

#### La fonction publique municipale.

Il existe actuellement un déséquilibre important entre la population, francophone à 65%, et la fonction publique, francophone à 97%. Les anglophones et les allophones sont actuellement trop peu représentés et malgré le faible niveau d'embauche, il est urgent de penser à des correctifs, qui pourraient se traduire, par exemple, par la mise sur pied de programmes de redressement.

#### Le personnel spécialisé.

Plusieurs organismes, en particulier dans le secteur économique, ont fait savoir que l'obligation pour des nouveaux arrivants d'envoyer leurs enfants à l'école française posait des problèmes de recrutement aux entreprises qui recherchent des compétences dans le secteur du tertiaire-moteur en particulier. La réglementation en vigueur permet déjà à une personne qui vient au Québec pour des fins d'étude et de recherche d'être dispensée pour trois ans, avec prolongation pour une période équivalente, de l'obligation d'envoyer ses enfants à l'école française.

Le RCM croit qu'il serait souhaitable d'étudier plus à fond le problème soulevé et d'examiner la possibilité d'étendre cette exception aux personnes recrutées pour permettre et accélérer le développement dans les secteurs de pointe et de nouvelles technologies et où le Québec ne dispose pas encore des compétences nécessaires.

#### Conclusion.

Les propositions que nous mettons de l'avant concernent des problèmes qui ont une relation directe avec la vie montréalaise dans sa dimension urbaine. Il n'est pas question que le RCM se prononce sur des questions qui dépassent de manière évidente les préoccupations municipales, comme, par exemple, la langue d'enseignement. Ce débat en est un qui concerne l'ensemble de notre société et non pas uniquement les Montréalais et les Montréalaises. En conséquence, un citoyen ou une citoyenne qui désire faire connaître ses vues ou discuter de ce type de question peut le faire soit au sein d'une des nombreuses formations politiques oeuvrant à l'échelle du Québec ou encore au sein du groupe de pression de son choix.

La nature des problèmes discutés au niveau municipal peut apparaître terre-à-terre à certains. Ce n'est pas une vision que partage le RCM. Pour notre parti, l'action politique municipale est peut-être celle qui touche le plus directement les citoyens et les citoyennes. Son pouvoir d'attraction est et restera considérable pour tous ceux et celles qui ont à cœur d'accroître la qualité de notre vie, qu'ils soient francophones, anglophones ou allophones. Quelle que soit leur langue, les Montréalais et les Montréalaises vivent les mêmes problèmes et veulent profiter ensemble d'un développement économique qui tarde à venir. Le RCM continuera à leur apporter la preuve, jour après jour, que le progrès se conjugue dans toutes les langues, à l'Hôtel de ville comme dans les quartiers de Montréal.